



Propriété d'un bâtiment agricole sur terrain locatif

Par **braquaval**, le **19/07/2011** à **20:49**

Bonjour,
Mon père est propriétaire d'un terrain sur lequel mon mari et moi avons construit un bâtiment agricole. Nous payons chaque année un fermage pour ce terrain. Le terrain ne nous appartient pas, mais le bâtiment agricole nous appartient.
Est-il vrai que ce bâtiment en question peut devenir la propriété de mon père? Si, oui, au bout de combien de temps?
Merci pour la réponse que vous voudrez bien m'apporter.
Sincères Salutations.

Par **cocotte1003**, le **20/07/2011** à **02:52**

Bonjour, le problème c'est que le propriétaire du terrain et aussi propriétaire de ce qu'il y a dessus, bâtiment compris. En conséquence, il serait bon d'aller voir un notaire afin de régler ce problème qui peut vous être préjudiciable en cas de conflit. Envisagez très sérieusement d'acheter le terrain, cordialement

Par **chaber**, le **21/07/2011** à **10:45**

bonjour
Veuillez consulter le site de la FNSEA dont lien ci-dessous et notamment le paragraphe II qui semble plus adapté à votre cas
http://www.asclcp.fnsea.fr/sites/asi/actualites/je_suis_en_societe/070326constructionsolautrui.as
conseil: Dans votre contrat d'assurance agricole, prévoyez la clause gratuite "construction sur terrain d'autrui"
Cela peut vous permettre en cas d'incendie de toucher

une indemnisation pour le hangar et non simplement les frais de déblaiements